



## Donation universelle et succession

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Mes parents ont fait une donation universelle. il s'avere

que nous sommes 4 enfants et que une seule continue à être en relation avec eux et leur parler.

peuvent ils déshériter leurs autres enfants ou le dernier vivant peut il donner ses biens de son vivant à cet enfant et léser ses autres enfants et petits enfants

-----  
Par Visiteur

Bonjour madame,

Il n'est pas possible de deshérité ses enfants dans la mesur eoù ces derniers possèdent une reserve héréditaire. Chaque enfant dispose d'une reserve égale au 3/16ème de la succession. En revanche, les parents peuvent tout à fait privilégier un enfant en lui transmettant la quotité disponible qui est égale à 1/4 de la succession.

Bien cordialement.